



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

AFFAIRE DU « ZHENG HE » (LUXEMBOURG C. MEXIQUE)

AFFAIRE RAYÉE DU RÔLE DU TRIBUNAL

Le 16 mars 2026, par ordonnance du Président du Tribunal, M. Tomas Heidar, l'*Affaire du « Zheng He » (Luxembourg c. Mexique)* a été rayée du Rôle des affaires du Tribunal.

L'instance en l'*Affaire du « Zheng He » (Luxembourg c. Mexique)* avait été introduite le 4 juin 2024 par une requête déposée par le Luxembourg contre le Mexique dans un différend relatif au navire « Zheng He ».

Par lettre conjointe datée du 13 mars 2026 et reçue au Greffe le 16 mars 2026, les Parties ont déclaré que, le 28 octobre 2025, « elles [avaient] officiellement établi une lettre d'entente par voie d'échange de notes en vue d'aboutir à une solution mutuellement satisfaisante de la situation relative au navire « Zheng He » ». Elles y ont également indiqué que « le navire « Zheng He » a[vait] reçu tous les agréments et toutes les autorisations des autorités mexicaines compétentes pour quitter le territoire mexicain et a[vait] pu gagner la haute mer, en conformité avec les termes de la lettre d'entente ». Dans cette même lettre conjointe, les Parties ont ainsi « notifi[é] par la présente au Tribunal leur accord de désistement de l'instance » et ont prié « le Tribunal de rendre une ordonnance prenant acte du désistement et chargeant la Greffière de rayer l'affaire du rôle des affaires ».

Conformément à l'article 105 du Règlement du Tribunal, le Président, par l'ordonnance du 16 mars 2026, prend acte du désistement, par accord entre les Parties, de l'instance introduite le 4 juin 2024 par le Luxembourg contre le Mexique et ordonne que l'affaire soit rayée du Rôle des affaires du Tribunal. L'ordonnance peut être consultée sur le [site Web](#) du Tribunal.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org